L'ABEILLE.

Journal official de l'Etat, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 10 MARS 1838.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

"Résolu que le Sénat de l'Etat de la Louisiane approuve les mesures générales de l'administration de l'ex-gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec lui, en quittant sa place, le souvenir des membres du Sénat."

"Résolu que le président du Sénat soit invité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 3 février 1835.

Résolu par la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane que l'administration du gouvernement de l'Etat par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été marquée par la sagesse et la fermeté, et par un zèle [illegible] infatigable pour le service public; que dans l'exécution des lois il a montré fidélité, et dans les [illegible] impartialité des nominations qu'il a faites, [illegible] et un grand égard pour les vrais intérêts de l'Etat, et qu'il se retire avec une entière approbation de cette Chambre pour sa conduite officielle, et avec leur estime et égard personnels."

"Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.

Pour Recorder de la 1re. Municipalité.
PAUL BERTUS.

Pour Recorder de la 3me. Municipalité.
J. R. BERTRAND.

Communiqué.

L. U. Galennie sera soutenu à la prochaine élection pour la place de Maire par les votans indépendans des

TROIS MUNICIPALITÉS.

☞ Mr. CHARLES GENOIS sera soutenu à la prochaine élection de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans par le

GRAND NOMBRE DE VOTANS
DES TROIS MUNICIPALITÉS.

☞ Mr. EDGARD MONTEGUT, sera soutenu à la prochaine élection de maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, par un grand nombre de votans des trois municipalités.

Mr. L'Editeur.

[illegible] Troisième Municipalité, [illegible] le Col. Chr. [illegible] Troisième Municipalité.

De l'Indépendance de la Presse à la Louisiane.

[illegible]

CANADA.

Les nouvelles que nous recevons de Buffalo et de Détroit, nous apprennent encore une autre tentative d'invasion dans le Haut Canada, voici ce que publie le *Buffalo Commercial Advertiser.*

"Vers le 13 le [illegible] les autorités militaires de cette ville furent informées [illegible] expédition se faisait dans l'intention d'envahir le Canada. Quelques développemens [illegible] et que l'attaque devait se faire dans la soirée. Des dépôts [illegible] et assistans furent placés dans les principales avenues de cette ville.

"Vers les huit heures du soir, on rapporta que plusieurs centaines d'individus s'étaient assemblés à la taverne de Conovers, sur les bords du lac, à [illegible] milles de la ville. Le colonel Worth se dirigea immédiatement à la tête d'une petite force de troupes régulières et quatre compagnies de volontaires pour les intercepter. Ils arrivèrent à 200 yards de Comstock, [illegible] les chemins barricadés.

"Ces nationaux [illegible] 'les troupes régulées arrivent' se firent entendre parmi ceux qui se trouvaient à la taverne, et ces braves envahisseurs du Canada prirent la fuite. Près de 150 d'entre eux furent retenus par les glaces avec leurs attelages, mais avant une avance de 2 à 300 yards, il fut impossible de les prendre, ils ont été forcés d'abandonner un obusier et un perrier, aux troupes qui les poursuivaient.

"La nuit était excessivement froide, et l'on craignit que les hommes qui se trouvaient sur le lac, ne perdissent la vie; mais vers le matin ils commencèrent à revenir, quelques uns étaient gelés, et dégoutés de la tentative qu'ils voulaient faire; autant que nous avons pu nous assurer, aucuns d'entr'eux ne sont parvenus à pénétrer au Canada.

L'arsenal de Batavia a été enfoncé le 12, et 75 barils contenant environ 1700 livres de poudre furent enlevés.

Les nouvelles de Détroit, du 20, annoncent que tout était tranquille. Les patriotes, loin d'être concentrés et d'avoir l'intention de se rendre au Canada, étaient dispersés sur les bords du lac en petites bandes, et dans un état excessif de misère.

Nous recevons de M. Badin (de Paris), distillateur, qui fait tous les ans, sur cette place, des affaires considérables, la lettre suivante que nous nous empressons d'insérer:

Monsieur,

Arrivé de France, depuis deux jours seulement sur le navire *le Russell*, j'apprends que l'on fait courir sur mon compte des bruits aussi faux qu'injurieux à ma réputation. Il suffira, je pense, de quelques mots, pour les faire tomber, dénués qu'ils sont et de toute vraisemblance et de toute probabilité.

On a prétendu avant et depuis mon arrivée, que je venais à la Nouvelle-Orléans dans l'intention d'établir une concurrence avec les négocians auxquels j'ai l'habitude de livrer mes marchandises; en outre, disait-on, que je menais une grande quantité, pour les livrer à un prix moindre que celui du cours ordinaire.

Je déclare que ces assertions sont de tout point mensongères. En agissant ainsi, j'eusse manqué à toutes les règles de l'honneur et à celles du sens commun. C'eût été me nuire même ma réputation, et discréditer à jamais ma maison et ma marque; c'eût été l'acte d'un malhonnête homme et l'acte d'un insensé. Mon honneur ne me défendrait pas une pareille conduite, que je regarde comme déloyale, mon intérêt m'en aurait interdit jusqu'à la pensée. Ces bruits tombent donc par leur absurdité même.

On a ajouté que le [illegible] du Russel, ce composait en partie de ce qui sortait de ma maison. Quant à cela, je ne me porte aucunement ce que je me, c'est qu'il y en avait [illegible]. Cela est [illegible] à ces négocians qui, comme beaucoup d'autres, faisaient bon [illegible]. Au surplus, je [illegible] pour les [illegible] ces rancunes calomniatrices.

Agréez, Monsieur, etc., etc.

BADIN.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du vendredi, 9 mars.

M. Canon, au comité spécial, présente un bill pour créer une bibliothèque publique [illegible].

M. Sinet présente les résolutions suivantes:

Résolu que le gouverneur soit invité à prendre les mesures convenables pour assurer dans [illegible] plus favorable cette portion de la correspondance territoriale [illegible] par le gouvernement général à l'Etat de la Louisiane, par acte du Congrès approuvé le [illegible] mars 1837.

Résolu que, conformément aux dispositions de l'[illegible] adoptée par les deux chambres le 27 [illegible] 1835, la somme de $1,750 soit payée à Henry T. W[illegible], en compensation des services qu'il a rendus en faisant la location de certaines terres pour l'usage de l'Etat, sous la direction du gouverneur.

Sur motion de M. Slidell, la chambre suspend l'action de son règlement, entend la seconde lecture des dites résolutions et les adopte.

Sur motion de M. Lawson, la chambre prend en considération et adopte, après quelques débats, le bill pour venir au secours de G. W. Caton.

Sur motion de M. Ratliff, la chambre prend en considération et adopte le bill pour établir un nouveau district électoral dans la paroisse de Point-Coupée.

Sur motion de M. Rogers, le bill présenté par M. Canon pour créer une bibliothèque spéciale est pris en considération et adopté.

Sur motion de M. Brazeale, la chambre, après avoir suspendu l'action du règlement, prend en considération et adopte le bill pour ordonner une nouvelle répartition des jurés de police de la paroisse des Natchitoches.

M. Thomas propose de suspendre l'action du règlement, afin de passer à la seconde lecture du bill sur les banques. Rejeté par un vote de 12 voix, contre 24, la majorité des quatre cinquièmes des membres étant nécessaire pour l'adoption.

L'ordre régulier de la discussion amène plus tard le bill devant la chambre, qui en entend la seconde lecture.

M. Thomas propose de le faire passer à une troisième lecture, et de le mettre à l'ordre spécial du jour.

Cette motion soulève une discussion pour décider si la majorité absolue peut faire sortir un bill de son ordre régulier, ou s'il faut le consentement des quatre cinquièmes de la chambre.

L'orateur décide que la majorité absolue n'a pas ce pouvoir.

M. Thomas en appelle à la chambre de la décision de l'orateur, mais il retire ensuite cet appel.

M. Brashear propose de suspendre l'action du règlement pour prendre en considération le bill sur les banques et la circulation. Rejeté par un vote de 12 voix contre 24, la majorité des quatre cinquièmes étant nécessaire pour l'adoption.

La chambre prend en considération le bill présenté par M. Creighton pour fixer les limites électorales dans la paroisse de Ste. Marie.

Sur motion, ce bill est déposé sur la table.

La chambre s'ajourne au lendemain, à 9 heures.

ETAT DE LA LOUISIANE

TREIZIEME LEGISLATURE—SECONDE SESSION.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MERCREDI, 21 février 1838.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, ordonné qu'un congé de quelques jours soit accordé aux messieurs Kenner, Moore, Ratliff, Charlet et Lawson.

Sur motion, M. A. B. Thibodeaux a été dispensé d'assister à la séance d'aujourd'hui.

Sur motion, M. Lewis a été dispensé de servir sur le comité chargé d'examiner l'arsenal &c.

L'orateur a nommé M. Eaton en remplacement de M. Lewis.

M. Thomas a été nommé rapporteur du dit comité.

M. Brashear, rapporteur du comité sur les améliorations internes auquel était référée la pétition de G. Thompson a fait le rapport suivant:

[illegible]

COMMERCIAL.

REMARQUES.

[illegible]

Nouvelle-York, 28 février.

[illegible]

NEW-YORK, 2 mars.

VENTE D'ACTIONS.

50 action	Banque des E. Unis,		115
50	do	do	115
15	do	do	115
19	do	do de Gaz de la N. O.:	90 1/2

Espèces—Or américain 2 à 2 1/2 pour cent de prime; demi piastre 2 1/2 à 2 3/4; doublons mexicains [illegible] à 15 92.

Billets du Trésor—Ventes de $70,000 à 3,8 [illegible]. Il s'est vendu environ $2000 en billets [illegible] à 1/3 de prime.

NASHVILLE, 3 mars.

Extrait du Whig.

Le Marché, la Rivière &c.

La rivière monte encore.—Il y a maintenant 5 1/2 pieds d'eau sur les bancs. Harpeth Pas d'arrivage depuis notre dernier rapport.

Coton—On nous annonce une baisse de deux cents p. l'on dans le coton. Le chiffre le plus élevé que [illegible] est 8 cents et des lots de bon beau ont été vendus il y a quelques jours à 7 à 7 1/2 cents.

Il se fait d'assez bonnes affaires dans les comestibles. Le marché est dépourvu de café; on ne pourrait s'en procurer même un sac. La demande a été considérable depuis quelques semaines. Le sucre se vend à 8 et 8 1/2 cents par barrique; et à 9 à [illegible] par livre.

Rien de nouveau pour ce qui concerne l'argent. Les fonds de l'est sont en général rares.

Louisville, 5 mars.

Depuis que ce qui précède a été écrit, la rivière a atteint 8 pieds et demi sur les bancs et elle continue à monter.

Les espèces et les billets des Etats Unis commandent aujourd'hui 11 1/2 pour cent de prime. Les billets de l'Alabama n'obtiennent actuellement qu'une très faible prime, c'est-à-dire 1/2 pour cent sur les billets.

SAVANNAH, 4 mars 1838.

Extrait du Journal Commercial et Maritime de Savannah, du 3 mars.

Coton—Arrivé depuis le 22 dernier 7856 balles Upland, et 186 balles Sea Island, et expédié dans le même tems, 5911 balles Upland, 127 balles Sea Island, laissant en mains, y compris tout ce qui se trouvait à bord de navires non expédiés le 2 courant, un stock de 25270 balles Upland et 1365 balles Sea Island. Durant la semaine dernière le marché a été on ne peut plus calme pour cette période de la saison; les ventes ne s'élèvent qu'à environ 2080 balles, aux prix suivans, savoir: 41 balles à 8 1/2, 71 à 8 3/4, 160 à 9, 19 à 9 1/4, 96 à 9 1/2, 95 à 9 5/8, 235 à 9 3/4, 499 à 10, 40 à 10 1/8; 49 à 10 1/3, 105 à 10 1/4, 94 à 11. Dans les [illegible] l'on n'a fait que peu de choses; nous rapportons les ventes comme suit: 14 à 21, 8 à 22, 14 à 23, 3 à 24 1/2, 13 à 30 et 34 [illegible] à 41 et 50 cents.

Charleston, 3 mars.

Revue du marché.

Coton—Reçu depuis notre dernier rapport à hier matin inclusivement, [illegible] balles Sea Island, et 7906 balles Upland. Expédié dans le même tems 1801 balles Sea Island, et 10964 balles Upland. A bord de navires non expédiés, [illegible] balles Sea Island et 2325 Upland. Les ventes se sont élevées à 4735 balles Upland, comme suit: 100 balles, lot du premier choix, à 13, 50 à 11; 412 à 10 3/4; 543 à 10 1/2; 574 à 10 3/8; 1157 à 10 1/4; 479 à 10; 104 à 9 3/4; 580 à 9 1/2; 46 à 9 1/4; 54 à 9 1/8; 215, 9; 105, 8 1/2; et 5 à 8 cents. Dans les cotons Long, 34 Sea Island, de 35 à 60; 80 Mains 30 à 36, 27 Santees, 30 à 32; et 10 tachés à 12 et 15 cents. Le marché est lourd, et l'opinion est que si nous ne recevons pas de nouvelles plus favorables d'Europe, les prix baisseront.

Sucre—Environ 50 boucauts Muscovado se sont rapportés de $11 1/2 à 10, et un petit lot Nouvelle-Orléans, 7 à 7 1/2. Des meilleures dispositions ont régné sur ce marché, cette semaine.

Par Autorité

[No. 39]
ACTE

Accordant certains privilèges au juge de Paroisse de la Paroisse d'Avoyelles.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, que le bureau d'opinion de Paroisse de la Paroisse des Avoyelles, sera tenu soit à Markaville, ou Hydropolis, ainsi que le juge le jugera à propos, nonobstant toute loi à ce contraire.

(Signé) JOSEPH WALKER,
Orateur de la Chambre des Représentans.

(Signé) JOS. E. JOHNSON,
Président du Sénat.

Approuvé le 2 Mars 1838.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 40]
ACTE

Pour autoriser Fielding Davis, de l'Etat du Mississippi, à transporter certains esclaves de l'Etat de la Louisiane, dans l'Etat du Mississippi.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale, que Fielding Davis, de l'Etat du Mississippi, soit et il est par le présent autorisé à transporter de l'Etat de la Louisiane dans l'Etat du Mississippi, les esclaves suivants, appartenant au mineur Wiley B. Davis, savoir: Jarvis, Harry, Ethenbert, Charles, Lydia, et Jim, à charge par le dit Fielding Davis de donner à la Cour des Preuves de la Paroisse dans laquelle se trouve la dite propriété, des cautions solvables suivant qu'il est ci-bas requis [illegible] du mineur W. [illegible] Davis, conformément aux lois du Mississippi, à charge par lui de fournir un cautionnement au [illegible] une valable sécurité, à la satisfaction d'un [illegible] de famille, composée de parents et, à leur défaut, d'amis du dit mineur ainsi que le tout devra être approuvé par le Juge de la Cour des Preuves de la dite Paroisse, le dit cautionnement sera soumis [illegible] aux tuteurs et curateurs.

(Signé) JOSEPH WALKER,
Orateur de la Chambre des Représentans.

(Signé) JOS. E. JOHNSON,
Président du Sénat.

Approuvé le 2 Mars 1838.
(Signé) E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

[illegible]

Arrivés.

[illegible]

AVIS AUX HABITANS DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.

[illegible]

JAS. D. DENEGRE.

MUSEUM.

[illegible]

A. L. PLOUGH.

COMPAGNIE DE POMPIERS DE WASHINGTON No. 4.

UNE assemblée des membres de la société donnera [illegible] 10 mars B. VAN OSTERN—secrétaire.

UNE assemblée des membres du comité d'achats [illegible] 10 mars B. VAN OSTERN—secrétaire.

FONDS A PLACER.

[illegible] 10 mars—1

CHOCOLAT DOUX—[illegible] JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

GRAINES DE COTON—[illegible] JAMES REED & Co., 65, rue de la Commune.

TAMARINS de la Havane [illegible] J. PRATS & Fils, 12, Vieille Levée.

LETTRES de change sur New-York, en sommes [illegible] à vendre par LAURENT MILLAUDON, 40, rue Royale. 10 mars

COTON BLANC A DRAPS—14 caisses, à vendre par E. & J. ANDREWS, 32, rue Gravier. 10 mars

SAVON—85 caisses savon, à vendre par E. & J. ANDREWS, 32, rue Gravier. 10 mars

HUILE—1900 gallons huile de baleine, à vendre par E. & J. ANDREWS, 32, rue Gravier. 10 mars

ACAJOU en—244 pièces acajou, 10 pièces cèdre, 20 [illegible] 8,500 [illegible] et 19 barriques tabac, en débarquement et à vendre par J. PRATS & fils, 12, Vieille Levée. 10 mars

CAFE—503 sacs café vert de la Havane, en débarquement du brick Dem [illegible] à vendre par J. PRATS & fils, 12, Vieille Levée. 10 mars

REGALIAS—40,000 cigares de la Havane d'une qualité supérieure, et 700,000 de différentes marques à vendre par J. PRATS & fils, 12, Vieille Levée. 10 mars

VIN DE MALAGA—100 quarts barriques et barils, vin doux de Malaga, à vendre par J. PRATS & fils, 12, Vieille Levée. 10 mars

183 Barillets graisse, en débarquement du bateau à vapeur Shakespeare, et à vendre par PIERCE, SHANNON & BROTHERS, rue des Magasins No. 57. 10 mars

PORC—50 barils porc mess, en débarquement du bateau à vapeur Shakspeare, et à vendre par PIERCE, SHANNON & BROTHERS, rue des Magasins No. 57. 10 mars

TOILE et Corde d'emballage—500 pièces toile d'emballage du Kentucky, 375 rouleaux corde en magasin et à vendre par PIERCE, SHANNON & BROTHERS, rue des Magasins No. 57. 10 mars

GRAISSE en feuilles—200 barillets graisse de qualité supérieure à vendre par G. DORSEY, rue de la Nouvelle Levée No. 44. 10 mars

COUPEROSE—22 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY, rue de la Nouvelle Levée No. 44. 10 mars

BEURRE—100 barillets beurre de l'Ouest à vendre par G. DORSEY, rue de la Nouvelle Levée No. 44. 10 mars

FARINE—800 barils farine, en magasin et à vendre par G. DORSEY, rue de la Nlle. Levée No. 44. 10 mars

CIGARES—150 mille cigares de la Havane de grandes dimensions, 12 barils cigarillos, Récemment reçus et à vendre par LEGENDRE & BERNIAUD, rue St. Louis No. 27. 10 mars

LES soussignés offrent à vendre un assortiment général de comestibles, &c., comme suit:
30 barriques vin rouge de Marseilles,
40 barriques vin claret de Bordeaux,
50 caisses vin claret de Bordeaux,
150 caisses Kirsch suisse,
100 caisses absynthe suisse; 100 caisses muscat,
80 [illegible]
[illegible] de la Havane.
Plus—[illegible]
LEGENDRE & BERNIAUD, rue St. Louis No. 27. 10 mars

GOUDRON—500 barillets de 5 et 10 gallons, aussi un lot de choux en barils, à vendre par W. S. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin. 10 mars

CAFE—300 sacs café vert de Rio, aussi 60 sacs café de la Havane, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 10 mars

LETTRES DE CHANGE sur New-York, de cinq à soixante jours de vue, à vendre par KOHN, DARON & Co., 26, rue Bienville. 10 mars

SUCRE—30 boîtes sucre blanc de la Havane, en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co., 26, rue Bienville. 10 mars

TABAC—40 balles tabac de table espagnol, de première qualité, en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co., 26, rue Bienville. 10 mars

THEATRE D'ORLEANS.

Dimanche, 11 mars 1838,
ROBERT-LE-DIABLE,
Grand Opéra en 5 actes, de Meyerbeer.
On commencera à 6 3/4 heures

Salle de bal de la Marine,

Située rue de la Vieille Levée, entre les deux marchés
SAMEDI 10 Mars 1838.

GRAND BAL
Paré et Masqué.

Prix d'entrée, cavaliers............$1 50

Les cavaliers sont prévenus qu'ils trouveront dans cet établissement un bon Restaurant et une bonne Buvette; de plus, Magasin de Costumes et de Masques, et des bureaux à l'effet de déposer les cannes, manteaux et armes—Aucune personne ne peut entrer dans la salle de bal avec des armes. 9 mars—2

AVIS.—A une assemblée des souscripteurs des Bals de Société Masqués, qui doivent se donner dans la Salle d'Orléans, les personnes dont les noms suivent, ont été nommées commissaires.

Saml. Toby,	Th. Lavaudais,
P. Gordon,	E. B. Harris,
J. S. Turner,	A. Déjan,
A. Bouligny,	C. C. Williams,
J. Davis,	L. Dubuc,
J. H. Jenkins,	R. Mc Dowell.

☞ Le premier bal aura lieu Samedi prochain, 10 du courant, et le second et dernier le jour de la St. Joseph, 19 du courant. 8 mars—3

AVIS.

MES. les pères de famille qui sont souscripteurs au bal, voudront bien faire demander leurs billets à M. E. Bernu, à la Salle d'Orléans, d'aujourd'hui à dimanche prochain. 7 mars—4

Mairie de la Nouvelle Orléans.

LE prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $7 25 par baril, d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine [à partir de lundi 12 mars] 28 onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser vingt-cinq pour cent un sou, c'est-à-dire, quarante sept 1/2 onces.

Nlle. Orléans, 9 mars 1838.
10 mars D. PRIEUR, maire.

LE Médecin Félix Formento, a transporté son domicile, à l'encoignure des rues Toulouse et Royale, maison de Mr. Dufilho, au-dessus du magasin de Mr. Bouche. 10 mars—2

BILLETS de la Trésorerie des Etats Unis et du Texas, à vendre par ROBINSON & Co., rue du Camp No. 45. 10 mars

PLATILLES, Crus, Bretagnes, Listados et Bonneterie, à vendre par A. CRAMER, rue Bienville No. 30. 10 mars

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE—300 pièces toile d'emballage du Kentucky, aussi 200 rouleaux corde du Missouri, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 10 mars

POIVRE—100 sacs poivre noir de Sumatra, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 10 mars

PORC—20 barils porc prime, clear et pour habitation, tout nouvellement inspectés et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 10 mars

HUILE DE PALMACHRISTI—5 barils Huile de Palmachristi pressé pour l'hiver, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 10 mars

L'AGENT du soussigné, Mr. Joseph Castergua, étant à la veille de son départ pour l'Europe, informe ses amis et ses pratiques, qu'il est prêt à recevoir les ordres qu'on voudra bien confier à ses soins. Il vient de recevoir par le navire Russel, venant du Havre, un grand assortiment de ses articles de mode. L. A. BARBARIN, 10 mars No. 103, rue de Chartres.

AVIS

LE public est prévenu de ne point escompter les billets suivants, datés de la paroisse Saint-Jean Baptiste, le [illegible] septembre 1837, tirés par Boussuet & Degruyes, et endossé par Ursin Jacob, payable au domicile de la Banque des Citoyens de la Louisiane, le premier de la somme de cinq cent piastres, payable [illegible] 1838; le second mars 1839.

Ces billets ne seront pas payés à l'échéance, attendu que les conditions contenues par un acte notarié, passé par W Boswell, not. pub., n'ont pas été remplies, les dits billets ont été marqués ne varietur par le Juge Ternant. 10 mars—3t

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART

UN fonds de Café Restaurant, situé rue Philippa, entre les rues Gravier et Julie, près le Bassin Neuf [illegible] Le prix du loyer est très [illegible]. 10 mars—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St Bernard—Cour des Preuves.—Succession de feu Maurice Guichard—[illegible] OCTAVE S. ROUSSEAU, Juge.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour des Preuves [illegible] E. Mallard et C. [illegible] No. 1033 [illegible]

ARMAND GUYOL, député greffier.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de feu François Toulouse—[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testamens.

CHARLES N. Delery contre G. G. Gibson—[illegible]

B. BEAUREGARD, marshal.

Détenu à la geôle de la Municipalité No. 3, une négresse nommée LIZA, appartenant au capitaine Laurent. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi.
Mars—10 A. BARROSSE,—Geôlier.

SIGNALEMENT de M. Gondran, disparu de la Pointe-Coupée, le 5 mars à 5 heures de l'après-midi, et qu'on soupçonne être dans le fleuve qu'il avait traversé, et vers lequel il s'était dirigé de nouveau disant qu'il allait s'y baigner; savoir:

Agé de 45 ans, taille de 5 pieds 7 pouces environ, cheveux très épais et presque tous gris, figure ronde et pleine, teint brun.

Signes particuliers:

Pantalon de casinette grise, deux chemises de coton marquées P. Gondran, caleçons de coton croisé blanc, chaussettes blanches, brodequins de chasse noir et usés, bretelles en coutil gris, avec boucles en argent, ayant un bandage simple au côté droit.

On prie ceux qui le découvriraient d'en donner avis à Mme. Gondran, ou à M. Octave Lebiane, de la Pointe Coupée, ou à Mr. R. Brugier, à la N. Orléans, rue St. Louis No. 9. 9 mars—30

PERDU—Un billet tiré par J. Materre à l'ordre de Vidalie & Toledano, de $350, daté de ce jour à 60 jours. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit effet le paiement en ayant été arrêté. Une récompense honnête sera donnée si on l'exige à celui qui le rapportera chez le tireur ou l'endosseur.
9 mars—3 J. MATERRE—rue St. Louis.

A LOUER A BAIL.

Une maison neuve de quatre appartemens avec cabinet, cuisine haute, rue des Bons Enfans, près l'Esplanade. S'adresser rue St. Pierre No. 123. 9 mars—4

PERDU maulisoir, 6 du courant, depuis la rue du Quartier jusqu'à la rue St. Philippe dans la rue Dauphine, un petit portefeuille contenant un billet tiré par A. Bijeau à l'ordre de C. B. Lanusse; on ne se rappelle pas du montant.

Trois bons payables sur demande:
1 de F. Rosa, de $14
1 de Clemire Gardelle, 31 48
1 de F. Mure, 9 50

Une quarantaine de piastres en billets de banque et bons municipaux et une quantité d'autres papiers qui ne peuvent être d'aucune valeur qu'au propriétaire.

Celui qui a trouvé le portefeuille peut garder l'argent et remettre les papiers qui s'y trouvaient au bureau de cette feuille ou à la poste à l'adresse de E. M. J. 8 mars—3

AGENCE GENERALE ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.

LES soussignés informent respectueusement, leurs amis et le public en général, qu'ils ont formé une société, dans la ville de la Mobile pour la transaction d'agences générales et les affaires en commission. Tous les ordres qui leur seront faits seront de suite exécutés par
Wm. KIRK,
M. G. HARRIS,
THOMAS DURDEN.
Mobile 1er de mars 1838. 7 mars—1m

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de Pontchartrain—Nlle. Orléans, le 6 mars 1838.

L'Hôtel Washington et la Maison de l'Arche, situés au bout du chemin à coulisses, seront loués à des locataires convenables, pour une année ou plus. Des propositions seront, en conséquence, reçues au bureau de la compagnie, jusqu'au 15 du courant.—Par ordre de la direction.
7 mars—8 JOHN B. LEEFE, Secrétaire.

MAISONS A LOUER.

2 superbes Maisons en brique à louer, de à 3 étages. La première, située rue Bourbon, entre les rues Douane et Bienville, occupée par Mme. Roger, attenant à la pharmacie de M. Monoury, et les deux autres font partie de la première rangée construite par la Co. des architectes au faubourg Dauney. Possession sera donnée de suite à l'exception de celle de la rue Bourbon dont le bail expire le 31 du courant. Pour les conditions, s'adresser à M. Maurin et Co. encoignure St. Louis et Levée. 7 mars—4

POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur fin marcheur SHAKSPEARE, capitaine N. S. Waring, partira pour le port ci dessus et lieux intermédiaires jeudi le 15 courant, à 10 heures A. M. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à PIERCE, SHANNON & BROTHERS, 10 mars rue des Magasins No. 57.

POUR COLUMBUS (Georgie), par la voie d'Apalachicola et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur, à chambre haute, COMMERCE, capitaine Baker, pour recevoir l'équivalent de 300 barils à l'un d'adresse de suite, à KIDDER & HEAD, 10 mars 24, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et tous les ports intermédiaires.

Le bateau à vapeur, bien connu, MEMPHIS, capitaine H. Pease, partira dimanche prochain, 11 du courant, à 10 heures du matin. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, tant dans la chambre qu'à l'entre-pont, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier, ou à BOGERT & HAWTHORN, 10 mars 63, rue Gravier.

POUR LA HAVANE—Passage seulement.

LE brick Eoutro, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Jean, ayant tout son chargement engagé, partira le 14 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à J. PRATS & Fils, 12, Vieille Levée.

A FRETER.

Le beau brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre RINGLEADER, capitaine Hill. Pour les conditions, s'adresser à R. GRONING & Co. 10 mars

PAQUEBOT ENTRE CHARLESTON ET LA NOUVELLE ORLEANS.

La barque ROGER WILLIAM, fine voilière, capitaine Ahlers, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du frêt ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à J. A. BARELLI & Co. 10 mars No. 61, rue de la Commune.

POUR NEW YORK.

Le brick doublé et chevillé en cuivre, E. P. Williams, capitaine Mallory, peut recevoir quelque léger frêt, s'il est envoyé de suite à bord, pour fret ou passage, s'adresser à KIDDER & HEAD, 10 mars 24, rue Poydras.

DEMANDE POUR PHILADELPHIE.

On demande un bon navire ou brick, du port d'environ 250 à 350 tonneaux, pour charger dans la ligne des paquebots de Hande; il devra partir immédiatement. S'adresser à JAMES D. DENEGRE, 10 mars rue de la Douane No. 16.

POUR TAMPICO.

La goëlette LEVIN JONES, capitaine Williams, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour le reste du frêt, ou passage, s'adresser à bord, ou à ALFRED WALLEY, 8 mars—9 rue Gravier No. 56.

POUR TAMPICO.

La goëlette fine voilière SARAH ANN, capitaine Bontemps, partira pour le port ci-dessus mardi le 13 courant. Pour la balance du frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la rue St. Pierre. 8 mars

COUR DE DISTRICT—Wm. M. Goodrich & Harrod & Quarles vs H. G. Barkley & autres—En vertu d'un alias ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour du district du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, lundi le 26 mars courant, à une heure de relevée.

Deux lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits et privilèges qui leur appartiennent, situés au faubourg Annonciation, au-dessus de cette ville, et désignés par les Nos. 7 et 8 dans l'îlet No. 58; le No. 7 forme une des encoignures des rues Calvé et Robin, et mesure 61 pieds de face à la première sur 120 pieds à la dernière; le No. 8 contigu au No. 7 mesure 61 pieds face à la rue Calvé sur 120 pieds de profondeur, mesure française, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière les dits lots de terre seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix offert, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant son obligation portant intérêt à cinq pour cent, avec caution solvable, et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

FRED. BUISSON, 8 mars shérif.

COUR DE PAROISSE—Samuel P. Moore contre Richard Hogan.—Par consentement des parties, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Samedi, le 10 mars prochain, à une heure de relevée.

Un lot de Terre, de forme irrégulière, situé en cette partie de la batture du faubourg Ste. Marie et D[illegible] connu sous le nom de Triangle, et désigné par le No. 5 d'après un plan tiré par C. F. Zimpel, et daté du 6 novembre 1834, et déposé en l'office de H. B. Cenas notaire public.

Le dit lot de terre mesure vingt-deux pieds onze pouces et six lignes face à la dite batture, sur cinquante neuf pieds un pouce de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 4, et soixante neuf pieds dix pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 6, vingt cinq pieds quatre pouces sur la ligne du fond, laquelle fait face à un passage commun à tous les lots.

Conditions: $1,666 66 2/3 avec intérêts à raison de 7 p. 0/0, du 7 mai 1835 au 10 mai 1837, et de cette date à 10 p. 0/0 jusqu'à parfait paiement; au-delà $3 prix et frais d'instance comptant. La balance payable le 7 mai 1838 en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

FRED. BUISSON, 27 fév sheriff.

COUR DE DISTRICT—Thadeus K. Lyon contre B. E. Roser & Co.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du premier District Judiciaire, il sera vendu le Samedi, 10 mars prochain, à 10 heures du matin, rue Poydras près l'encoignure de la rue du Camp.

Un magasin de drogues, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

24 fév FRED. BUISSON, shériff.

$5 DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez la soussignée la négresse nommée MADILDY, âgée d'environ 12 ans, très mince du corps, taille d'environ 4 pieds 1/2, parlant un peu le français; elle était vêtue lors de son départ d'une robe de cotonade. On suppose qu'elle se tient dans le faubourg Lafayette. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans une des geôles de cet Etat, ou la ramènera chez moi, rue Calliope entre Navade et Camp.
9 mars—3 CLEMANCE GARCIE.

RECU PAR LE RUSSEL.

LARROUCHE DUSIN, entre rues d'Orléans et Ste. Anne, offre de vendre pour du comptant, ou à des termes raisonnables pour billets endossés, des broderies sur jaconat et mousseline consistant en:

Cols de différentes formes, chemisettes, habillemens d'enfans &c., des capotes en batiste pour dames, fillettes et enfants, tabliers en laine écossaise, gros de naples &c. 8 mars—3

AVIS DE SOCIETE.

LES soussignés, ont ce jour, pris en société W. Thomas Durden de Montgomery (Ala.) Les affaires de la commission, seront à l'avenir conduites dans le même genre, et sous les noms de Kirk, Harris et Durden.

Wm. KIRK.
M. G. HARRIS.
Mobile 1er de mars 1838. 7 mars—1m

AUJOURD'HUI.
LOTERIE
AU PROFIT
DES ECOLES GRATUITES

CLASSE 44

Autorisée par une loi du 16 mars 1826.

Devant être tirée dans le salon du Merchants Exchange, attenant au bureau de la Poste, samedi 10 mars 1838, à 6 heures P. M.

J. K. MEAD, Directeur.

75 Numéros—12 sortant.

PROGRAMME:

1	Lot de	$15,000	$15,000
1	do	5,000	5,000
1	do	3,000	3,000
1	do	2,000	2,000
1	do	1,930	1,930
10	de	1,000	10,000
10	de	500	5,000
10	de	400	4,000
20	de	300	6,000
162	de	120	19,800

Et une foule d'autres lots s'élevant à $243,090
Billets $5— Coupons à proportion.

Paquets de 25 billets, $125, devant tirer $60 et pouvant aussi gagner les quatre gros lots s'élevant à 25,000 piastres. Coupons à proportion.

Certificats de paquets donnant droit à tous lots au-dessus de la garantie $74
Certificats de demi-paquets, $37
Do quarts do 18 50

Bureau du directeur Merchants Exchange, à l'Arcade No. 4, et rue de Chartres No. 138.

Les lots gagnés sont payés sur le champ.
10 mars J. K. MEAD—Directeur.

AUJOURD'HUI.
LOTERIE de la LOUISIANE.

Autorisée par acte de la Législature, Chap. LXIII passé le 21 mars 1828.

CLASSE No. 17, pour 1838.

Devant être tirée dans la Rotonde de l'Hôtel de la Bourse, rue St. Charles, samedi, 10 mars 1838, à 6 heures de l'après midi.

D. S. GREGORY & Co.
Successeurs de Yates & McIntyre.

75 Numéros—12 Numéros sortant.

PROGRAMME:

1	Lot de	[illegible]	30,000
1	"	5,000	5,000
1	"	2,500	2,500
1	"	2,000	2,000
1	"	1,371	1,371
10	"	1,000	10,000
10	"	500	5,000
10	"	300	3,000
10	"	200	2,000
20	"	150	3,000
155	"	100	15,500
63	"	50	3,150
63	"	40	2,520
126	"	30	3,780
126	"	20	2,520
3,780	"	10	37,800
23,436	"	5	117,180

27,814 Lots s'élevant à $276,3371

Billets—$5, coupons à proportion.

Paquets de 25 billets, $125, pouvant tirer quatre gros lots.

Paquets de coupons à proportion.

Paquets ou simples billets à vendre par C. A. WELLS, Bureau, rue de la Commune No. 79, entre les rues du Camp et St. Charles. 8 mars

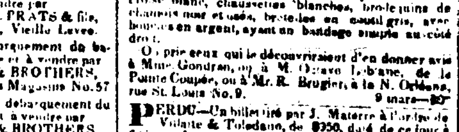

MR. DUPRE, horticulteur français, a l'honneur d'annoncer aux amateurs, qu'il a importé à la Nouvelle Orléans, une riche collection de plantes d'agrément d'arbres fruitiers, de vignes de première qualité, oignons, graines de fleurs et de plantes potagères.

Les amateurs qui voudront bien l'honorer de leur visite trouveront chez lui la qualité dans les espèces et dans les prix. Il s'est établi dans le passage de la Bourse, entre les rues St. Louis et Conti et comme ne rester que 4 ou 5 jours au plus dans cette ville. 6 mars

CHANGEMENT DE DOMICILE.

ALEX. PAYA & Co. ont transporté leur magasin de No. [illegible], au No. 56, rue de Chartres entre Bienville et Douane.
3 mars—10 A. PAYA & Co.

Ventes à l'Encan.

PAR DOMINGON & HAMORY

IL sera vendu mardi prochain, 13 du courant, à une heure après midi, en face de leur magasin d'encan, rue Toulouse, No. 62, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra, 46 tierçons et 9 demi-tierçons riz, importés et endommagés à bord de la goëlette Andrew Jackson, capitaine Week, de Savannah.
Conditions: comptant. 10 mars—3

PAR DOMINGON & HAMORY.

IL sera vendu mardi prochain, 13 du courant, à 11 heures, à leur magasin d'encan, rue de Toulouse, n. 62, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra, 5 barils [illegible], 19 [illegible] et 6 dito Brandy, importés et avariés à bord du navire Shiglia, capitaine James Gibson de Boston.
Conditions: comptant. 10 mars—3

PAR HEWLETT & CENAS,

Vente de coton endommagé.

IL sera vendu lundi 12 courant, à 10 heures A. M. sur la Levée, vis à vis la rue Lafayette: 1:8 balles coton endommagé, en débarquement du bateau à vapeur Pennsylvania et vendu pour compte de qui il appartiendra. Conditions, comptant.
10 mars—3

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu aujourd'hui à 3 heures et demie, au magasin de Lundis & Co., rue Poydras No. 14, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port.

44 sacs café de Rio, endommagé à bord de la goëlette Tuscawilla, de New York, et vendu pour compte de qui il appartiendra. Conditions comptant.

Plus: par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra.

8 balles toile à drap écrue, endommagée à bord du navire Shiglia, de Boston. Conditions comptant.
10 mars—1

PAR P. A. GUILLOTTE.

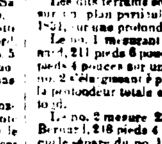

IL sera vendu aujourd'hui samedi, 10 mars, à midi, le beau cheval bai, bien connu, nommé BERTRAM, provenant du célèbre cheval de ce nom, et dressé au harnais. Ce cheval a coûté $400 il y a quelques mois, et conviendrait à une famille.

AUSSI—Un joli cabriolet français, avec des sièges doubles de cabriolet et de tilbury.

Conditions—Quatre mois de crédit, en billet endossé. 10 mars—1

PAR BOUNY & GUINAULT.

IL sera vendu Mard, 13 du courant, à 10 heures précises du matin, rue Royale No. 45, entre Bienville et Douane.

5 superbes pianos, à six et six octaves et demi, 1 superbe grand bureau pour notaire ou avocat, Plusieurs toilettes, consoles, sofa-bench, tables &c., le tout récemment déballé.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente. 9 mars—43

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu samedi, 10 du courant, à midi, au No. 53, rue Gravier, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, 30 barils plâtre calciné, endommagé, à bord du navire Shiglia, de Boston, et vendus pour compte de qui il appartiendra.
Conditions—Comptant. 8 mars—3

PAR HEWLETT & CENAS.

IL sera vendu samedi, 10 du courant, à 10 heures et demie, au No. 23, rue de la Commune, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, 250 barriques clous assortis, endommagés à bord du navire Shiglia, de Boston, et vendus pour compte de qui il appartiendra. Conditions comptant. 8 mars—3

Meubles, Argenterie, Vins, Livres, Tableaux &c. etc.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu sur les lieux, rue Marais, entre les rues du Port et St. Ferdinand, côté de la Presse à Coton d'en bas, le mardi, 20 de Mars 1838, à 11 heures A. M. un, quantité de meubles, acajou, consistant en chaises et sofa; bibliothèques; tables à jouer; tables à manger, &c., ornements pour cheminée, consoles; tapis de Bruxelles; [illegible], une quantité de batterie de cuisine, une quantité d'argenterie consistant en fourchettes et cuillers d'argent, pots à thé, café et lait, &c., services pour dîner et dessert, caraffes, verres &c. 40 douzaines de vin de Madère et de sherry, une collection de livres de valeur, parmi lesquels se trouvent l'encyclopédie de Rees avec figures, et 40 volumes in 4o; la revue d'Edinbourg complète depuis son commencement 1802 jusqu'en 1829, fait bien relié en 46 volumes, dictionnaire des arts, des sciences et métiers en 21 volumes avec figures, quelques gravures et portraits, une paire de pistolets de duel, un fusil à 2 coups, avec les appareils, et une quantité d'autres articles qui peuvent être vus le jour de la vente.

Conditions, comptant, toute somme au dessous de $200, et 60 jours de crédit pour toute somme au dessus de $200. 8 mars—8

PAR M. BARNETT ST.

IL sera vendu samedi prochain 10 du courant, à midi à la Bourse de la Cité rue St. Louis.

Le tiers indivis de trois terrains situés au faubourg Tréme et formant à eux seuls, îlet de la moitié d'un îlet.

Les dits terrains sont marqués par les nos. 1, 2 et 3 sur un plan particulier dressé par J. Pilié le 30 juin 1831, sur une profondeur plus ou moins grande.

Le no. 1 mesure 28 pieds de face à la rue St. Bernard, 211 pieds 6 pouces sur une ligne à gauche, 218 pieds 4 pouces sur une ligne à droite qui le sépare du no. 2 s'élargissant à partir de la rue St. Bernard jusqu'à la profondeur et 73 pieds 1 pouce sur la ligne du fond.

Le no. 2 mesure 28 pieds de face à la dite rue St. Bernard, 218 pieds 4 pouces sur une ligne à gauche qui le sépare du no. 1, 232 pieds sur une ligne à droite qui le sépare du tout; no 3 s'élargissant également de la façade à la profondeur et 72 pieds 4 pouces sur la ligne du fond.

Le no. 3, mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue St. Bernard, 232 pieds 2 pouces sur une ligne à gauche qui le sépare du lot no. 2 et 253 pieds 5 pouces sur une ligne à droite s'élargissant de la façade à la profondeur et 74 pieds 3 pouces sur la ligne du fond.

Ces terrains ne sont vendus que pour cause de départ, et conviennent parfaitement pour un jardin. Ces terrains sont fort grands, et correspondent aux rues du faubourg Tremé, Robertson et Claiborne, qui ne tarderont pas à être ouvertes jusque là.

Conditions—1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois de terme en billets endossés à satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant Amédée Ducatel, not. pub. aux frais des acquéreurs. 7 mars—4

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le Samedi, 10 mars, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre Chartres et Royale, les esclaves suivans:

CHARLOTTE, négresse âgée de 28 ans, cuisinière, gardienne d'enfants et domestique de maison, avec ses deux enfans, Francis, mulâtre âgé de 7 ans et Perry, nègre, âgé de cinq ans.

CLARISSE, négresse, âgée de 30 ans, domestique de maison et un peu couturière, avec ses deux enfans, Marguerite négresse, âgée de 14 ans, gardienne d'enfans et domestique de maison, et William âgé de 7 ans.

SANTI, négresse, âgée de 28 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque, jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez P. Lacoste, notaire, aux frais des acquéreurs. 5 mars—6

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu le Jeudi, 5 avril prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 28 fév. 1838, et pour compte de la succession de feu Pierre Piatt.

LES ESCLAVES SUIVANS, SAVOIR:

Luffy, négresse âgée d'environ 48 ans.
Nanvide, griffonne âgée d'environ 18 ans.
Lucille, négresse âgée d'environ 18 ans et sa fille Fanny âgée d'environ 2 ans.
et Henry nègre âgé d'environ 16 ans.

Condition 1/3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente, seront passés pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 3 mars—29

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.

Vente de Syndic.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du premier district judiciaire, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, daté du 27 février 1838—il sera vendu, lundi 12 du mois de mars, à 10 heures du matin, le contenu d'un magasin de quincaillerie, rue de la Levée, no. 66 1/2, entre les rues Toulouse et Jefferson, abandonné à ses créanciers par Stephen Bremont, alias Monde.

Conditions de la vente comptant. 1er mars—10

JAEGER ACHTUNG!!!

DIE mitglieder der compagnie sind aufgefordert, sich nechsten, Sonntag, den 11 m[illegible], [illegible] 6 uhr auf dem versammlungs zimmer einzufinden zu einer general versamlung.

Auf befehl des capitaines.
8 mars J. C. WAGNER. Ober Jaeger.

VOLTIGEURS ATTENTION!!!

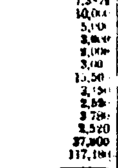

La compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 11 du courant, à 8 heures du matin, pour une revue de compagnie, uniforme complet, pantalons et veste bleus, l'appel se fera à 8 heures et demie.

La plus grande ponctualité est demandée des membres. Par ordre du capitaine
6 mars F. BRELET, Sergent Major.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS

Attention!

LA compagnie montra à cheval, dimanche, 11 du courant, à 8 1/2 heures précises du matin et se réunira au lieu du rendez vous.

EDOUARD BLANCHARD, Maréchal des logis chef.

N. B. Les membres qui ont manqué à l'appel à la dernière sortie, sont prévenus [illegible] devant le comité, vendredi, 9 du courant, à 6 heures du soir. 6 mars

GARDES D'ORLEANS.—Attention!

Les deux compagnies prendront les armes dimanche prochain, 11 du courant, à 8 heures précises du matin, et se rassembleront au lieu ordinaire du rendez vous.

Tenue d'hiver, équipement complet, havre sac avec munitions de bouche. Exercice à feu.

Par ordre du capitaine Paul Bertus.
G. CRUZAT,
3 mars Sergent Major.

CARTES A JOUER—Simmons, Hart & Co. reçoivent constamment en main un grand assortiment de cartes à jouer Allemandes et Françaises, de diverses qualités, qu'ils offrent à vendre à bon marché, au No. 70 rue de Chartres. 10 fév 3m

VENTE PUBLIQUE.

AL. FERNET informe ses amis et le public qu'il a pris un local convenable aux ventes publiques.

Il ose se flatter que son expérience en ce genre et la connaissance qu'il a acquise de toutes marchandises qui lui seront confiées lui mériteront la confiance générale.

Ses jours de vente seront les mardis et les vendredis, au No. 107 rue de Chartres entre celles Conti et St. Louis.

M. Fernet fera également toutes les ventes au dehors. 4 mars—15

MRS. VESSERON FRERES, tailleurs, ont l'honneur de prévenir leurs clients et le public qu'ils viennent de transporter leur établissement rue de Chartres No. 171, entre St. Pierre et Toulouse, maison de la pharmacie Martin.

Ils reçoivent toutes les saisons des marchandises de leur maison de Paris, ainsi que les modes les plus nouvelles. Ils demandent pour apprentis un jeune homme parlant l'anglais. 6 mars—4

AVIS—La société qui existait ci-devant entre les soussignés, sous la raison de John Arbo & John Kingwell, est dissoute à partir de ce jour par consentement mutuel; tous ceux qui ont des réclamations à faire contre ladite société, et contractées depuis le 1er jour du mois d'Octobre 1837 jusqu'au 1er mars 1838, sont priés de les présenter avant le 8 de ce mois, pour en avoir le paiement.

JOHN ARBO.
JOHN KINGWILL.
Nlle. Orléans, 1er. mars 1838. 6 mars—6

AVIS AU PUBLIC.

VICTOR PEPIN, a l'honneur de faire savoir à Messieurs les habitans de la Nouvelle Orléans qu'il se propose, en qualité d'écuyer, dompteur de chevaux, tant pour la selle que pour cabriolet, et voitures en général, s'il ne pouvait recevoir dans la première branche, chose qu'il désire beaucoup, il accepterait même une place comme gérant d'une habitation, rue Dauphine no. 203. 6 mars—4